

Unaudited Supplementary Supplier Lists

The Office of the Comptroller publishes the following supplementary lists:

1. Employee salaries including Ministerial remuneration, retirement allowance / severance payments, travel and other expenses for each government department.
2. Employee salaries and retirement allowance / severance payments for government Crown Corporations, and other government organizations.
3. Payments attributed to medical practitioners.
4. Combined supplier & grant payments and payments through purchase cards, including payments made by all departments and some government organizations.
5. Supplier & grant payments, loan disbursements and payments through purchase cards for each department.

The supplier lists (4. and 5.) are located below. Supplier, grant, loans and purchase card payment information is for the fiscal year ending March 31, 2022.

To return to the Public Accounts index and access other Public Accounts information, click here: www.gnb.ca/publicaccounts.

GUIDE TO DISCLOSURE

Combined Supplier & Grant Payments

This list includes each supplier or grant recipient whose total payments by all government departments and some government organizations exceeded \$25,000 during the fiscal year. These payments exclude HST and are for goods and services purchased as well as grants, subsidies or contributions issued by the Province and include payments made by all departments and some government organizations.

Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées

Le Bureau du contrôleur publie les listes supplémentaires suivantes:

1. Traitements des employés, y compris la rémunération des ministres, les allocations de retraite / indemnités de cessation d'emploi, les frais de déplacement et autres dépenses pour chacun des ministères.
2. Traitements des employés et allocations de retraite / indemnités de cessation d'emploi des sociétés de la Couronne et autres organismes gouvernementaux.
3. Paiements attribués aux médecins.
4. Paiements aux fournisseurs et subventions combinés et paiements au titre des cartes d'achat, y compris les paiements effectués par tous les ministères et par certains organismes gouvernementaux.
5. Paiements aux fournisseurs et paiements des subventions, versements de prêts et paiements au titre des cartes d'achat pour chacun des ministères.

Les listes de fournisseurs (4. et 5.) sont affichées ci-dessous. L'information sur les paiements versés aux fournisseurs, les paiements des subventions, les versements de prêts et les paiements au titre des cartes d'achat est présentée pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

Pour retourner à l'index des Comptes publics et accéder autres informations des Comptes publics, cliquer ici: www.gnb.ca/comptespublics.

GUIDE DE DIVULGATION

Paiements aux fournisseurs et subventions combinés

Cette liste comprend tous les fournisseurs et bénéficiaires de subventions qui ont reçu de tous les ministères et de certains organismes gouvernementaux des montants dont le total est supérieur à 25 000 \$ pour l'exercice. Ces paiements ne comprennent pas la TVH et ont trait à l'achat de biens et services ainsi qu'aux subventions ou contributions versées par le gouvernement provincial, et comprennent les paiements effectués par tous les ministères et par certains organismes gouvernementaux.

Departments*

SUPPLIER & GRANT PAYMENTS

This list includes each supplier or grant recipient whose total payments by a Department exceeded \$25,000 during the fiscal year. These payments exclude HST and are for goods and services purchased as well as grants, subsidies or contributions.

PAYMENTS THROUGH PURCHASE CARDS

This list includes each supplier whose total payments through purchase card by a Department exceeded \$25,000 during the fiscal year. These payments exclude HST and are for goods and services purchased by the Province.

LOAN DISBURSEMENTS

This list includes each individual, company or organization whose total loan disbursements from a Department exceeded \$25,000 during the fiscal year.

OTHER PAYMENTS

Certain types of small dollar individual payments are made to many vendors for a like purpose. These would not be disclosed individually because the dollar amounts are very low (e.g. Juror fees) or because of the sensitivity of the payment, for example legal settlements/damages or income assistance payments. However, the aggregate amounts of these types of payments are significant so they are disclosed in aggregate by type of payment.

** The Department of Education and Early Childhood Development includes payments made by the seven school districts.*

Ministères*

PAIEMENTS AUX FOURNISSEURS ET SUBVENTIONS

Cette liste comprend tous les fournisseurs et bénéficiaires de subventions dont le total des paiements d'un ministère est supérieur à 25 000 \$ pour l'exercice. Les paiements ne comprennent pas la TVH et ont trait à l'achat de biens et services ainsi qu'aux subventions ou contributions.

PAIEMENTS AU TITRE DES CARTES D'ACHAT

Cette liste comprend tous les fournisseurs dont le total des paiements par carte d'achat d'un ministère est supérieur à 25 000 \$ pour l'exercice. Ces paiements ne comprennent pas la TVH et ont trait à l'achat de biens et services par le gouvernement provincial.

VERSEMENTS DE PRÊTS

Cette liste comprend tous les particuliers, les entreprises ou les organisations dont le total des versements de prêts d'un ministère est supérieur à 25 000 \$ pour l'exercice.

AUTRES PAIEMENTS

Certains genres de petits paiements individuels sont versés à une multitude de fournisseurs pour des raisons identiques. Ils ne seraient pas divulgués individuellement en raison de la faiblesse des montants (par exemple honoraires et indemnités de juré) ou en raison de la nature délicate du paiement, comme pour les règlements judiciaires/préjudices ou les versements d'aide au revenu. Toutefois, les sommes totales de ces genres de paiements sont importantes, elles sont donc divulguées globalement par genre de paiement.

** Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance comprend les paiements effectués par les sept districts scolaires.*